

Procès-verbal du Conseil Municipal du 13 juillet 2016
Convocations du 6 juillet 2016

A l'ouverture de la séance :

Présents : M. Moutarlier Jean-Paul, Maire – M. Huguenin Alain – Mme Walter Mariette – M. Pacaud Pierre – Mme Fremy Maria – Adjoint – M. Groetz Alexandre, Mme Molinari Lucile, Mme Ochem Aurélie, M. Ritter Thierry, Mme WIRZ Catherine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés:

M. Estavoyer Paul-Luc,
M. Brun Alain,
Mme Communod Francine,
M. Fricker Didier,
Mme Lechguer Najat.

Absents :

M. Badiqué Sylvain,
Mme Noël Audrey.

ORDRE DU JOUR :

1) Désignation d'un (e) secrétaire de séance

Thierry Ritter : Unanimité

2) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 juin 2016

Adopté à l'unanimité

3) Recrutement du Directeur de l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire multi-sites Chèvremont/Pérouse

Le Conseil municipal a délibéré le 24 mars 2016 afin de créer un poste d'animateur territorial (cadre B) : en effet, les fonctions de Direction de l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire doivent être assurées par une personne titulaire d'un certain niveau de diplôme : le BPJEPS ou équivalent, suivant les normes d'encadrement des accueils de loisirs d'une durée de 80 jours et pour un effectif supérieur à 80 mineurs.

Ce Directeur assurera la direction de deux accueils de loisirs, celui de Chèvremont et celui de Pérouse (poste multi-sites).

Les publicités prévues par les textes ont été effectuées auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Suivant la procédure de recrutement mise en œuvre par la Commune, un candidat a retenu l'attention des 2 communes : Monsieur Maxime ARMANDO, titulaire d'un DUT carrières sociales, option animation sociale et socioculturelle et actuellement employé en contrat à durée indéterminée par le Centre Social et Relais culturel « La passerelle » de Rixheim (68). Il n'est pas titulaire du concours d'animateur territorial, ni inscrit sur liste d'aptitude. Aussi, suivant les dispositions légales, un contrat à durée déterminée doit être passé avec ce candidat.

Il est précisé qu'aucun candidat titulaire dans le cadre d'emploi des animateurs territoriaux ou inscrit sur liste d'aptitude permettant d'accéder à ce cadre d'emploi, n'a posé sa candidature.

Le Conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer un CDD d'une durée de 3 ans avec Monsieur Maxime ARMANDO et fixer sa rémunération : il est proposé de recruter ce candidat sur le grade d'animateur territorial, à l'échelon n°10 correspondant à l'indice brut : 497, indice majoré : 428. En sus, il est envisagé d'indemniser les frais de déplacement de Monsieur ARMANDO liés au poste multi-sites (déplacements Chèvremont-Pérouse).

Adopté à l'unanimité

4) Questions et informations diverses

- Rampe de skate :

Thierry RITTER demande des précisions sur les travaux effectués (compte tenu du coût). Monsieur le Maire énonce les prestations réalisées par l'entreprise chargée de ces travaux.

- Haut-débit :

Pierre PACAUD indique que les administrés s'interrogent sur le coût payé par la Commune pour la mise en œuvre du haut débit. Il suggère qu'une information soit faite sur ce coût.

- Véloroute :

Catherine WIRZ évoque le problème de circulation des voitures sur la véloroute. Monsieur le Maire indique qu'un système de barrière va être remis en place très prochainement.

Levée de séance : 19h45